

COMMUNE DE NIVILLAC  
Arrondissement de Vannes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize

Le sept novembre

Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,

S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie

Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire

**Date de convocation du conseil municipal : le 31 octobre 2016**

**Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 18 Votants : 20**

**PRESENTS:** Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BUESSLER-MUELA Patrick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- Mme GICQUIAUX Cécile- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. SEIGNARD Jérôme- M. TATTEVIN Frédéric

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. BOUSSEAU Yannick- M. BRIAND Jean-Yves- M. CHATAL Jean-Paul- M. DAVID Gérard- Mme DESMOTS Isabelle- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- Mme PANHELLEUX Françoise- M. PRAT Pierre

**POUVOIRS :** M. BOUSSEAU Yannick à Mme GRUEL Nathalie- M. PRAT P. à Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle

**Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme**

**Délibération n°2016D90 : Décision modificative n°2/2016 : Budget assainissement collectif**

Le chapitre 16 du budget assainissement collectif relatif au remboursement du capital des emprunts s'avère insuffisant.

M. Guy DAVID, adjoint délégué aux finances, propose de modifier le budget assainissement 2016 comme suit :

**Dépenses d'investissement**

Chapitre- Article	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
16-1641 Remboursement capital d'emprunts	134 000,00 €	+5 000,00 €	139 000,00 €

**Recettes d'investissement**

Chapitre- Article	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
021- Virement de la section d'exploitation	261 618.36 €	+5 000,00 €	266 618.36 €

**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

## Dépenses de fonctionnement

Chapitre- Article	Crédit ouvert	Décision modificative	Nouveau crédit
66-66111 Intérêts	72 000,00 €	-5 000,00 €	67 000,00 €
023- Virement à la section d'investissement	261 618,36 €	+5 000,00 €	266 618.36 €

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette modification.

**Le conseil municipal, après délibération,**

Considérant l'insuffisance du crédit à l'article 1641 d'ici la fin de l'exercice,

**Adopte à l'unanimité la décision modificative n°2-2016 du budget assainissement telle que présentée ci-dessus par Monsieur le Maire.**

Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Alain GUIHARD**



**Délais et voies de recours :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.